

QUELQUES IDÉES REÇUES À BANNIR :

Faut-il laver ses emballages avant de les jeter !

Non ! Evitez de gaspiller de l'eau. Il suffit juste de bien vider votre boîte de conserve ou votre pot de confiture...



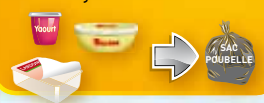
Il ne faut pas mettre les emballages gras dans le bac jaune !

Faux ! Même gras, les bouteilles d'huiles en plastique, les flacons de ketchup ou de mayonnaise sont recyclables.



Tous les plastiques vont dans le bac jaune !

Non ! les pots et barquettes en plastique sont à mettre avec les ordures ménagères car ils sont aujourd'hui trop fins pour être recyclés.



Même si je mets tout dans mon sac normal, il sera trié !

Non ! Une fois collectées, les ordures ménagères ne sont pas triées.



Ce logo signifie que l'emballage est recyclable !

Erreur ! Ce logo signifie que l'entreprise, qui fabrique cet emballage, participe financièrement à la collecte sélective.

Les enveloppes à fenêtres ne sont pas recyclables !

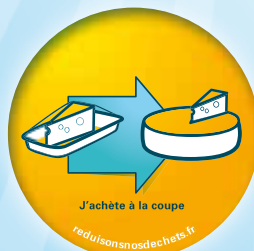
Faux ! Vous pouvez les trier comme le reste du papier, dans le bac jaune. La petite fenêtre en plastique ne gêne pas le recyclage.



RÉDUIRE SES DÉCHETS À LA SOURCE :

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS...

Diminuer vos déchets en les compostant. Que ce soit dans votre jardin ou au pied de votre immeuble, Vannes agglo peut vous mettre à disposition des composteurs. N'hésitez pas à nous contacter.



GUIDE DU TRI

NOUVEAUX ARRIVANTS



Bienvenue sur notre territoire - Donemat en hor c'hornad-bro

Vannes agglo
Golfe du Morbihan



dechets@vannesagglo.fr

N° Vert 0 800 300 245

www.vannesagglo.fr

+ d'infos sur

LE PÔLE DÉCHETS DE VANNES AGGLO

LES MOYENS :

- ✓ 80 personnes
- ✓ 30 véhicules
- ✓ 9 déchèteries
- ✓ 12 millions d'euros de budget

LES RÉSULTATS :

- ✓ 138 000 personnes desservies au quotidien.
- ✓ 14 000 foyers équipés d'un composteur.
- ✓ 33 000 tonnes d'ordures ménagères collectées soit 235kg/hab/an.

- ✓ 6 700 tonnes de déchets collectées soit 48kg/hab/an.
- ✓ 5 400 tonnes de verres collectées soit 39kg/hab/an.
- ✓ 25 000 tonnes déposées en déchèterie (hors déchets déposés par les professionnels), soit 190kg/hab/an.

LES BÉNÉFICES DU TRI :

- ✓ Diminuer le volume de déchets à enfouir : plus de 12000 tonnes en moins chaque année...
- ✓ Limiter les impacts environnementaux : Pollution de l'eau, de l'air ; consommation d'énergie, effet de serre...

- ✓ Préserver les ressources naturelles : eau, pétrole, sable, charbon, gaz, bois...
- ✓ Créer de l'emploi : 28000 emplois créés sur le territoire national...



LES COÛTS :

LE COÛT ANNUEL MOYEN EST DE 78€/HAB/AN. SOIT SEULEMENT, 1,5€/HAB/SEMAINE.

BON À SAVOIR :

Une famille de 4 personnes qui trie ses emballages, permet d'éviter chaque année l'équivalent de 717 km en voiture (115 kg de CO2) et économise l'équivalent de 4 600 heures de télé (688 KWh).

ADHÉSIF STOP PUB

Pour dire OUI aux informations locales mais NON à la publicité, collez cet autocollant sur votre boîte aux lettres.

DÉCHETS SPÉCIFIQUES RAPPORTEZ-LES :

- Piles et piles boutons → chez les revendeurs, dans certains lieux publics, ou dans les déchèteries.
- Ampoules - néons → chez les revendeurs ou dans les déchèteries.
- Produits toxiques → dans les déchèteries (surtout pas dans les éviers ou les égouts).
- Médicaments → dans les pharmacies et parapharmacies.
- Matériels électriques ou électroniques → chez votre revendeur (il a pour obligation de le reprendre dans le cadre d'un remplacement).
- Piquants-coupants → collecte sur inscription téléphonique au 0 800 300 245.
- Textiles → Dans la borne "Le Relais" la plus proche. Info sur www.lerelais.org et au 0 800 300 245.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE :



DÉCHETS INTERDITS

Bouteille de gaz, amiante, tronc d'arbre, carburant, cadavres d'animaux, fusées de détresse, explosifs. Les professionnels sont acceptés dans toutes les déchèteries, sauf Bernus et Tohannic, et dans la limite de 2 m³/jour.